



# *Syndicat national CGT Insee-Genes*

---

## **Urgence amiante écoles**

L'amiante n'a été interdit en France qu'en 1997, alors que sa nocivité était démontrée depuis un siècle.

A cause de son usage massif encouragé par le lobby français de l'amiante, il est hélas présent dans une grande majorité des bâtiments construits avant cette date.

Notre administration a malheureusement fait l'expérience de ses effets délétères, dans la tour du Tripode de Nantes qui a été évacuée en 1992, et a contaminé non seulement des ouvriers y travaillant, mais aussi tous les personnels des bureaux exposés quotidiennement aux poussières issues des flocages des plafonds et des arrivées d'air, ainsi que des documents papiers contaminés.

Cette expérience nous a conduits à militer au sein de notre ministère pour une politique stricte :

- de recensement de présence de l'amiante dans tous les locaux ministériels, domaniaux ou locatifs ;
- de retrait des matériaux amiantés partout où c'est possible ;
- de signalétique de l'amiante, de manière à ce qu'il fasse le moins de dégâts possibles, et ce autant pour les personnels d'entretiens et les ouvriers, que pour les agents dans les locaux.

### **Aujourd'hui la situation dans les écoles, collèges, lycées est préoccupante et scandaleuse.**

Un collectif (<https://urgence-amiante-ecoles.fr/>) lance une enquête sur les établissements.

En effet, depuis 1997, les pouvoirs publics et en particulier l'éducation nationale :

- se refusent à créer un répertoire national des bâtiments contenant de l'amiante ;
- font le silence et refusent de fournir aux parents d'élèves et aux enseignant-e-s les éléments techniques (DTA) là où ils existent ;
- s'opposent à toute signalétique de présence des matériaux amiantés en multipliant ainsi les risques de contamination ;
- ne jugent jamais prioritaire d'engager les travaux nécessaires au vu de la dégradation des matériaux amiantés de plus en plus émissifs de fibres.

### **Seul l'investissement des citoyen-ne-s pourra faire bouger les choses.**

Nous soutenons cet appel salutaire qui veut briser le scandaleux mur du silence.

Nous vous appelons à vous engager dans cette démarche : parents, grands-parents, proches de personnels y travaillant, toutes les raisons sont bonnes pour exiger du gouvernement une politique de protection des personnes, enfants et adultes, dans les écoles.

Plus de 100 000 morts de l'amiante annoncés pour 2050 : faut-il y ajouter encore des enfants scolarisés contaminés en 2019 ?

Agissons !

<https://urgence-amiante-ecoles.fr/tribune/>